

LA O!ACTUSYNDIC

#57

LA NEWSLETTER POUR RESTER INFORMÉ
ET ÊTRE AU PLUS PRÈS DU TERRAIN !

ASSUR SÉRÉNITÉ IMMEUBLE : LA TRANQUILLITÉ FACE AUX URGENCES

Les **incidents** dans les immeubles sont fréquents : **fuites d'eau**, **pannes électriques**, **effractions** ou **invasions de nuisibles** peuvent survenir à tout moment. La complexité des installations et la multiplication des **incidents imprévus** accentuent la probabilité de sinistres. .

Protégez votre immeuble et assurez la sécurité et la sérénité des copropriétaires.



Quoi ?

Découvrez Assur Sérénité Immeuble.

Assur Sérénité Immeuble, c'est une **assistance dédiée** à la gestion des incidents et sinistres des **parties communes**.

Parce que les urgences n'ont pas d'horaires, elle prend le relai du syndic **en dehors des heures d'ouverture** pour garantir réactivité, sécurité et tranquillité.

Restez serein, même en cas d'imprévu !

Que couvre Assur Sérénité Immeuble ?

Pour répondre aux aléas des parties communes pouvant affecter la sécurité, l'accessibilité et le bon fonctionnement de l'immeuble, le contrat d'assistance assure une **intervention rapide** pour chacune des garanties ci-dessous :

- > **Fuite d'eau** : réparation de la plomberie des parties communes.
- > **Dysfonctionnement électrique** : intervention sur les installations communes.
- > **Effraction / Vandalisme** : sécurisation des accès endommagés et fermeture temporaire. Si une sécurisation est impossible, un gardiennage est mis en place.
- > **Porte bloquée / serrure défectueuse** : intervention d'un serrurier et remplacement si besoin.
- > **Invasion de nuisibles** : pré-diagnostic téléphonique et intervention par un expert.
- > **Gardiennage** : prise en charge des frais de surveillance temporaire après effraction.



Pourquoi ?

Pourquoi choisir Assur Sérénité Immeuble ?

- > **Une couverture 7j/7**, pendant les horaires de fermeture du syndic (18h–9h), les week-ends et jours fériés.
- > **Des plafonds élevés**, jusqu'à 600 € par intervention, limité à trois interventions par garantie et par immeuble.
- > **Une ligne d'assistance dédiée**, basée en France.
- > **5 900 artisans qualifiés** sur tout le territoire.
- > **Une intervention rapide** grâce à un maillage local.
- > **Un contrôle garanti** pour chaque prestation.

**Votre immeuble est un patrimoine précieux.
Gérez-le sereinement et profitez d'une assistance locale et spécialisée 7j/7 pour chaque urgence dans votre copropriété !**

A BIENTÔT,

ODEALIM

Le spécialiste en assurances et financements
qui met de la couleur dans la pierre.

odealim.com

Groupe de sociétés de courtage en assurances dont le siège social est situé au 14 rue de Richelieu 75001 Paris. Chaque cabinet est régulièrement immatriculé à l'Orias en qualité de courtier d'assurance et dispose d'une Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière souscrites auprès de CGPA, conformément aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances. Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-France.fr) - 01 81 804 804 - contact@odealim.com